

# Code de vie (règlements) de l'école

## Tâches :

- Je suis ponctuelle, ponctuel.
- Je m'applique et j'exécute mon travail dans les délais prévus.
- Mes parents motivent mes absences le jour même.

## Respect des autres :

Code vestimentaire

- Je respecte les adultes et les pairs en parole et en geste.
- Je me présente à l'école dans une tenue propre, appropriée à l'usage et à la situation, sans signe de violence. Ex. : pas de chandail troué, pas de pantalon troué au-dessus du genou, pas de camisole à bretelles spaghetti ou à « dos nageur », pas de mini-jupe, pas de gilet bedaine ou de gilet noué à la taille, pas de chaîne décorative attachée à un pantalon ou au cou.
- En tout temps, la robe ou la jupe doit être portée avec un cuissard sous celle-ci.
- Je porte des vêtements convenables non assimilables à l'indécence, la violence, le racisme, le sexisme, la drogue ou contraire aux valeurs de fierté, de respect prôné à l'école. En aucun moment, nous ne devons voir tes sous-vêtements.
- Je laisse mon manteau, casquette ou tout autre couvre-chef à l'endroit prévu lorsque je suis en classe.
- Je n'échange, ni ne vends d'objets, etc... à l'école.

## Respect de l'environnement :

- Je prends soin du matériel qui m'est prêté (livres, jeux, autres). Je le remets en bon état. Je dédommage l'école si je suis responsable d'une détérioration.
- Je garde mon école propre.
- Je n'apporte pas de pointeur au laser, de jeux personnels, de cellulaire, etc.
- Il est interdit d'utiliser les cellulaires, tablettes ou autres objets électroniques en milieu scolaire ainsi que sur la cour extérieure. Seul un membre du personnel peut accorder une permission spéciale à des jeunes pour des fins pédagogiques ou la réalisation d'un projet particulier. L'école ne peut être responsable des vols ou pertes de ces objets.
- Il est interdit de prendre des photos et vidéos sans le consentement écrit des élèves, des parents et de l'accord d'un responsable de l'école.

## Règlements du service de garde :

### Dîner à :

- 1 Je parle avec un timbre de voix adéquat.
- 2 J'enlève ma casquette au dîner.
- 3 J'agis en respect de l'environnement (déchets, recyclage et compost).
- 4 Je demande l'autorisation avant d'aller aux toilettes.
- 5 Chacun est responsable de laver sa table et, de relever les bancs.
- 6 Je ne joue pas à l'intérieur (ballon, mini-hockey, etc).



**Si mon comportement le requiert, une surveillante m'assignera une place qu'il me faudra respecter.**

### À l'extérieur

- Je participe aux activités proposées.
- Je ne botte pas de ballon hors de la zone de soccer.
- Je prends un laissez-passer pour entrer.
- Je respecte les adultes et les pairs en parole et en geste.
- Si le ballon va dans la rue, je demande toujours à un adulte d'aller le chercher.
- Je ne joue pas sur les rampes d'escalier.
- Je ne pousse pas les autres, je ne donne pas de « jambettes ».



### L'hiver

- Sur les montagnes de neige, je ne peux pas jouer au roi de la montagne.
- Seulement les groupes identifiés ont le droit de glisser (habit de neige obligatoire). Un horaire sera établi afin que tous et chacun puisse jouer sur la montagne. La prudence est toujours de mise!

### Mini-hockey et Dek Hockey

**Je suis responsable des coups et blessures causés aux amis** lorsque je joue au mini-hockey ou au Dek. Si je suis incapable de jouer de façon respectueuse et sécuritaire, ce privilège me sera retiré et je devrai m'amuser autrement.

Le port des lunettes protectrices est obligatoire.

### **Les collations, les repas, et les breuvages :**

Au niveau de la santé, la nouvelle politique du Ministère de l'éducation recommande de saines habitudes alimentaires pour le développement du jeune.

Collations : fromage, fruits, légumes, yogourt, etc...

Repas : nouilles, riz, salade, sandwich, viande, poulet, poisson, etc...

Breuvage : lait, lait au chocolat, jus, eau, boisson de soya, smoothies, etc...

Sont interdits : collations sucrées, breuvages énergétiques, boissons gazeuses, bonbons, barre de chocolat, croustilles, hot-dog, pogo, chips, etc...

Étant donné les allergies que certains élèves peuvent avoir, je garde ma nourriture pour ma consommation personnelle.

Il est suggéré pour tous nos élèves d'avoir des vêtements pour se changer après les cours d'éducation physique. À l'automne et au printemps, certains cours seront dispensés à l'extérieur, votre jeune doit donc avoir un survêtement de sport.

Si une tenue est plus appropriée pour une activité, l'enseignant(e) en éducation physique en fera part à votre jeune. Le reste du temps, le t-shirt, le short ou le pantalon de sport sont de mise.

## Absences pour voyage ou autres

Voyager sur le temps de classe est un choix. Le parent qui autorise son enfant à s'absenter sur du temps de classe pour voyager ou pour participer à des tournois doit **être conscient que cela ne pourra se vivre sans répercussions au niveau scolaire.**

Les voyages forment l'esprit et rectifient les idées. *(Proverbe oriental)*  
Qui voyage profite et s'instruit.  
*(Proverbe indien)*  
Les voyages forment la jeunesse.  
*(Proverbe français)*

**La responsabilité de reprendre les notions manquées incombera à l'élève et nécessitera certainement une implication du parent. L'élève pourrait être convoqué sur une pédagogie afin de reprendre les évaluations complétées en son absence.**

## Sanctions possibles

- Avertissements.
- Gestes de réparation.
- Suspension à l'interne ou à l'externe.
- Reprises de temps.
- Réflexion écrite.
- Travaux supplémentaires.

## Conséquences positives en regard aux comportements attendus

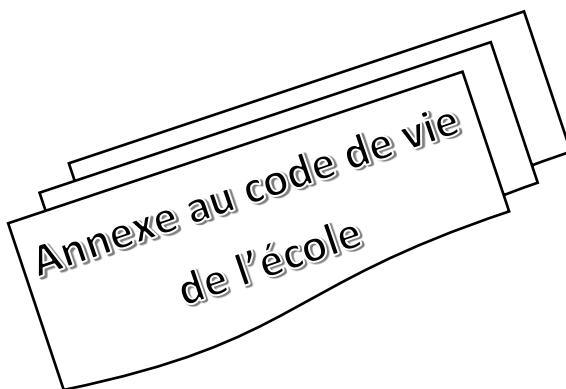
- Sentiment de fierté.
- Privilèges accordés.
- Droit de participation aux activités spéciales.
- Activités récompenses.
- Certificats, tableau d'honneur.
- Tirages spéciaux.



## Mesures d'aide

- Rencontre avec l'enseignante ou l'enseignant.
- Communication avec les parents.
- Rencontre avec les intervenants professionnels.
- Feuille de route.
- Élaboration d'un plan d'intervention personnalisé, etc.

*Veillez noter qu'il s'agit d'un ajout ou de précision en regard de la loi sur l'intimidation et la violence.*



L'INTIMIDATION  
ET LA VIOLENCE  
**C'EST FINI**  
**oui** à

***l'appréciation!***

### Définition de l'intimidation selon l'article 13 de la LIP :

- Tout comportement, parole, acte ou geste (délibéré ou non) à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.



- 1 **Caractère répétitif de l'acte**
- 2 Rapport de force inégale
- 3 Sentiment de détresse de la victime

### En d'autres mots, l'intimidation c'est ....

quand **tu te moques** d'une personne, que tu lui **donnes des surnoms**, que tu l'**humilies**, que tu l'**exclus**, que tu la **menaces** avec l'intention de lui faire du mal, que ce soit en personne, sur le web, par texto ou par téléphone, ou encore que **tu la frappes**.

### Définition de la violence selon l'article 13 de la LIP :



- Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.



- 1 **Caractère délibéré ou intentionnel de l'acte**
- 2 Sentiment de détresse de la victime

### Sanctions disciplinaires pour tout geste d'intimidation ou de violence :

- Les sanctions disciplinaires, comme les mesures de réparation, la lettre d'excuses, des rencontres avec des partenaires sociaux ou autres, la participation à des ateliers d'habiletés sociales ou un signalement à la DPJ, seront applicables et évaluées selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes.
- La direction de l'école peut **suspendre un élève** pour mettre fin à des actes d'intimidation ou de violence. Des mesures d'accompagnement, de remédiation et de réinsertion devront être envisagées.
- Le directeur de l'école avise les parents, qu'en cas de récurrence, sur demande de sa part faite à la commission scolaire en application de l'article 242, l'élève pourra être inscrit dans une autre école ou être expulsé des écoles de la commission scolaire. Dans ce cas, la commission scolaire peut, à

la demande d'un directeur d'école, pour une cause juste et suffisante et après avoir donné à l'élève et à ses parents l'occasion d'être entendus, inscrire un élève dans une autre école ou l'expulser de ses écoles; dans ce dernier cas, elle le signale au directeur de la protection de la jeunesse. La commission scolaire doit statuer avec diligence sur la demande du directeur de l'école, au plus tard dans un délai de 10 jours.

- Comme parent, je m'engage à dénoncer tout acte d'intimidation ou de violence vécu ou subi par mon enfant et j'appuie toutes sanctions disciplinaires associées telles que stipulées dans le code de vie et l'annexe au code de vie de l'école.

# L'intimidation c'est:



Quand dois-je avertir  
mon enseignant(e)?

**oui**

**non**

- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>● Si c'est dangereux</li><li>● Si quelqu'un fait des menaces</li><li>● Si c'est pour aider quelqu'un</li><li>● Si nous n'arrivons pas à régler le conflit seuls</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>● Si personne n'est en danger</li><li>● Si c'est un accident</li><li>● Si c'est pour nuire à quelqu'un</li><li>● Si le problème peut être réglé entre nous</li></ul> |
|---|--|



ÉCOLE  
DE LA  
MARCONI

# CONTRAT D'ENGAGEMENT 2022-2023



Nom de l'élève : \_\_\_\_\_

Groupe : \_\_\_\_\_

**Comme élève**, je m'engage à faire de mon mieux pour respecter le code de vie de l'école.

Par ma bonne participation, je contribue à créer un climat où il fait bon vivre à l'école D.

\_\_\_\_\_  
**Signature de l'élève**

**Comme parent**, j'ai pris connaissance du code de vie de l'école et la loi sur l'intimidation et la violence et je m'engage à aider mon enfant à le respecter.

\_\_\_\_\_  
**Signature du parent**

**En tant qu'enseignant(e)**, je m'engage à bien faire comprendre les règles du code de vie et son application. J'aiderai chaque élève à le respecter et je l'encouragerai dans ses efforts.

\_\_\_\_\_  
**Signature de l'enseignant-e**

**Le contrat d'engagement est à retourner à l'école dès demain.**